

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 20 janvier 2022

Présents : M. GARNIER Patrice, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M. PIEL Yves, M. THELLIER Roger , M. HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M. BERNARD Éric, Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M GERARD Stéphane , Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem, Mme JEHAN Marina.

Ayant donné pouvoir :

M. AMIOT Christophe, ayant donné pouvoir à M. DANIEL Gilbert,
Mme HAMEL Valérie, ayant donné pouvoir à M. GARNIER Patrice,
Mme HAMEL Marie-Claude, ayant donné pouvoir à M. GALOPIN Jacky,
Mme OLIVIER Linda, ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Mme CHERBONNEL Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 sujet :

- Vente des anciens motifs d'illuminations au comité des fêtes des Biards

Remerciement :

M. GARNIER donne lecture d'une carte de remerciements de l'association AIDER concernant le versement de la subvention annuelle 2021.

Remboursement des kits de tests psychologiques achetés par la commune d'Isigny-le-Buat

Les tests psychologiques constituent un outil de travail indispensable aux psychologues.

Ces derniers n'étant pas fournis par l'inspection académique, les communes de la circonscription de Mortain se sont groupées pour les mettre à disposition des deux psychologues scolaires.

Le Conseil Municipal, accepte la refacturation au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles élémentaires et maternelles à la rentrée 2021, soit 170 élèves ;

Avenant à la convention pour l'instruction du droit des sols entre la commune de GRANDPARIGNY et le PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel pour la mise en œuvre du Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la signature de la convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Baie du Mt St Michel (PETR) concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme autorisée par délibération du conseil le 9 juin 2015.

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, l'Etat souhaite que chacun puisse saisir l'administration par voie électronique. Le dépôt dématérialisé et l'instruction dématérialisée complète des demandes d'autorisation d'urbanisme seront généralisés à partir du 1^{er} janvier 2022 en application des dispositions de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) et du code des relations entre les usagers et l'administration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant à la convention pour l'instruction du droit des sols entre la commune de GRANDPARIGNY et le PETR Sud Manche Baie du Mt St Michel pour la mise en œuvre du Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme

Terrain Route de Mauray cadastré AD n°74

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'une petite parcelle de 86 m² cadastrée AD n° 74 qui a fait l'objet d'un bornage dans le but d'apporter un dégagement de visibilité dans le virage Route du Mauray, est restée propriété privé.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose d'acquérir à titre gratuit cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Demande l'acquisition de la parcelle cadastrée AD N° 74 d'une superficie de 86 m² à titre gratuit ;
- Charge Me MARTIN, notaire à ST HILAIRE DU HARCOUET de la rédaction de l'acte notarié ;

Mutualisation des services techniques et extension des ateliers - Lot N° 3 et N° 8

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, suite à la délibération N° 085-202, qu'il a relancé une consultation pour les lots N° 3 et N° 8 concernant la mutualisation des services techniques et extension des ateliers. Les offres étaient à rendre pour le 7 janvier 2022.

1 seule entreprise a répondu pour le lot N° 3 charpente et couverture et 3 entreprises ont répondu pour le lot N° 8 Electricité.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Entérine le choix de la commission d'appel d'offres
- Décide de retenir les entreprises :

- **Lot N° 3 – Charpente bois – Couverture fibrociment – bardage métallique**
Entreprise RINFERT 87 311.40 H.T

- **Lot N° 8 – Electricité**
Entreprise SARL BLIN LEMONNIER 21 459.31 H.T
Avec options
1 – Vidéo surveillance 847.79 € HT
2 - Portail 144.61 € HT

Rénovation et Réaménagement de la salle des Associations de la commune déléguée de MILLY.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 090 -2021 du 14 décembre 2021 concernant les entreprises retenues mieux disantes pour les travaux de rénovation et réaménagement de la salle des Associations de la commune déléguée de MILLY, hormis le lot électricité.

Le lot n° 6 Electricité a été relancé suite à un descriptif incomplet (remplacement de la chaudière) auprès de 3 entreprises. Une entreprise ayant fait part qu'elle ne pouvait pas présenter d'offre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SECAM BOUCE HARDY pour un montant de 16 519.00 € HT, mieux disante

Régie Cantine – Modification des modes de règlement

Compte tenu de la mise en place d'un logiciel « Espace Famille » au 1^{er} janvier 2022 pour les réservations des repas cantine, l'envoi des factures dématérialisées et la possibilité offerte d'un paiement en ligne pour les familles ;

Monsieur le Maire propose de modifier les délibérations de la régie cantine scolaire afin de permettre le paiement en ligne via Payfip des factures de la cantine.

Le Conseil Municipal modifie l'article 5 de la délibération 008-2016 en date du 26 janvier 2016 en ajoutant

- * paiement en ligne
- Le reste sans changement

Participation de la commune à la location du local des Restaurants du Cœur

Monsieur le Maire indique que la commune de GRANDPARIGNY prend en charge 1/3 du prix de location du local des restos du cœur avec la Ville de ST HILAIRE DU HARCOUET pour 2/3 depuis 2019.

Cette aide provisoire dans l'attente d'un nouveau bâtiment se prolonge. Une nouvelle demande est sollicitée par Monsieur le Président de l'Association Locale.

Monsieur le Maire informe qu'il s'est entretenu avec M. BOUVET, maire de ST HILAIRE DU HARCOUET à ce sujet. Il semblerait que l'aménagement de ce nouveau local Route de Lapenty ne soit plus d'actualité.

Pour cette année, Monsieur le Maire propose de renouveler la subvention exceptionnelle couvrant 1/3 du loyer du local de l'association des restos du cœur de ST HILAIRE.

Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle couvrant 1/3 du loyer pendant 12 mois soit 2 880 € ;

Dénomination d'une Impasse Rue de la Vieille Rivière

Compte tenu de la mise en vente de terrains constructibles cadastrés ZN 94 et 137, Rue de la Vieille Rivière, Monsieur le maire indique qu'il nous faut trouver un nom pour désigner l'impasse de desserte de ces terrains.

le Conseil Municipal, par 26 voix pour et une abstention :

- Donne le nom de l'Impasse de la Rivière Aubert

Ce nom figure sur les cartes napoléoniennes et figure dans les documents consultés au 11^{ème} et 12^{ème} siècle village de la Rivière-Aubert, devenu Rue de la Vieille Rivière aujourd'hui. Dans la 1^{ère} moitié du 17^{ème} siècle, le village est nommé Rivière-aux-Jouault jusqu'à la fin du siècle dernier. Sans doute, du fait de la famille du même nom, propriétaire de plusieurs terrains du secteur.

Vente des anciens motifs d'illuminations au comité des fêtes des Biards

Monsieur le Maire indique que le comité des fêtes des Biards serait intéressé par l'acquisition de nos anciens motifs d'illuminations.

Compte tenu que ces anciens motifs ne vont plus être installés sur la commune, il serait préférable de s'en séparer et de leur donner une seconde vie.

Le conseil municipal décide de vendre les 26 anciens motifs d'illuminations au comité des fêtes des Biards au prix à 500 € l'ensemble des motifs en l'état.

Commerce de la commune déléguée de MILLY

Monsieur le maire apporte quelques précisions suite à l'article de presse concernant la fermeture du commerce de MILLY qui doit fermer le 30 avril prochain.

Il souhaite rappeler aux membres du conseil municipal que la commune a provoqué deux réunions avec les propriétaires en 2021.

Une première prise de contact a été faite le 3 mai 2021 afin d'examiner la situation et d'entendre M. et Mme MARTIN. Il a été décidé d'accompagner M. et Mme MARTIN dans la recherche d'un repreneur.

Après renseignement pris auprès de la communauté d'agglomération, les éventuels repreneurs pourraient se rapprocher des Grands Moulins de Paris.

La commune a fait connaître son choix de ne pas acheter le fonds de commerce ni les murs. Mais elle fait savoir aux vendeurs qu'elle les accompagnera dans leurs transactions ainsi que les repreneurs éventuels.

La commune a mis en ligne une annonce sur le site du Bon Coin après avoir rédigé le texte avec M. et Mme MARTIN et pris des photos.

Une seconde annonce a été également mise en ligne sur le site SOS VILLAGE.

A la suite de ces parutions, un couple s'est présenté.

Une seconde réunion a été provoquée avec les intéressés et M. et Mme MARTIN le 8 juillet 2021 afin de pouvoir accompagner et donner quelques pistes d'aide à la reprise.

La démarche de ces jeunes entrepreneurs n'a pas abouti apparemment, mais nous n'en connaissons pas les raisons.

Questions et informations diverses

Monsieur GERARD Stéphane souligne que les habitants ont apprécié la pose de nouvelles illuminations. Il y a de bons retours.

M. GARNIER demande aux maires délégués de recenser les besoins de nouveaux motifs en prévision du budget.

M. PIEL indique qu'une locataire quitte un logement Impasse Emile Piel. M. LIOT, nouvel agent technique reprend ce logement.

Il précise suite au sujet évoqué lors de la dernière réunion, des coupes de bois sur MARTIGNY, 5 hectares ont été replantés depuis 5 ans par les mêmes propriétaires.

M. DANIEL indique que la clôture de terrain de tennis de CHEVREVILLE est réalisée, ainsi que le bornage des terrains proposés à la vente.

M. ROCHEFORT rappelle le lancement du recensement de la population aujourd'hui 20 janvier, et qu'il est important de privilégier les réponses internet.

M. GALOPIN fait un point sur les travaux :

- Les travaux d'aménagement de la Résidence le Clos de la Jaunière sont quasiment terminés. Il reste à mettre la terre végétale entre les dalles du parking.
- La pose des bordures Rue St Berthevin avance, l'aménagement des espaces verts est prévu la semaine prochaine. La rénovation des canalisations d'assainissement eaux pluviales par chemisage est prévue début février. La route sera barrée complètement pendant 2 ou 3 jours fin février lors de la pose des enrobés. Les sapins ayant emprise sur les trottoirs devraient être abattus prochainement.

Il indique que 10 détecteurs de CO2 vont être installés dans les classes et la cantine.

M. GARNIER annonce la décision de la commission socioculturelle de reporter le concert du 18 mars au 1^{er} juillet 2022.

La réunion publique prévue initialement le 2 février concernant les nouvelles consignes de tri est reporté au 31 mars.

Mme CHADUC Fabienne et Mme MOTTAIS Régine signalent un manque de pression en ouvrant le robinet. (Après renseignements pris, il s'avère que la STGS recherche une fuite d'eau et effectue des coupures). M. GARNIER indique que le SDEAU doit effectuer des travaux sur le Château d'Eau au courant du 1^{er} trimestre, cela amènera des chutes de pression.